

Temps d’habillage – Comment le comptabiliser ?

Sondage du personnel HFR

La législation prévoit que le temps d’habillage, lorsqu’il doit être effectué sur le lieu de travail, est comptabilisé comme temps de travail (article 13, OLT 1). Le SSP a interpellé le Conseil d’Etat et la Direction HFR à ce sujet. Suite à ces démarches, le temps d’habillage devrait être considéré comme temps de travail **dès le 1^{er} janvier 2021**. Deux variantes sont envisageables :

- Une indemnisation en argent.
- Une indemnisation en temps.

Les organisations du personnel sont consultées à ce sujet jusqu’au 30 septembre 2020. Ce sujet est important, nous souhaitons donc connaître votre avis.

Que préférez-vous ?

Indemnisation en argent (Variante 1)	Indemnisation en temps (Variante 2)
<i>10 minutes par jour de travail, rémunérées au salaire horaire de 18,85 francs (classe 1, palier 0). Soit 3,15 francs par jour de travail, 60 francs/mois environ pour un horaire de 8,4 heures, 35 francs/mois environ pour des horaires allongés (12 heures).</i>	<i>10 minutes par jour seront consacrées au temps d’habillage / déshabillage. Le personnel timbrera en arrivant avant de se changer, et en partant après s’être changé.</i>

Si vous souhaitez plus d’infos sur ces deux variantes (avantages, inconvénients), nous vous encourageons à consulter Axis ou le site du SSP – région Fribourg (www.ssp-fribourg.ch)

Nous vous encourageons à effectuer ce sondage au sein de vos équipes, sous la forme qui vous paraît la plus adéquate, et à nous communiquer le résultat jusqu’au mardi 29 septembre à 12h00 au plus tard par courriel à ssp-cft@bluewin.ch ou par whatsapp au 079 462 12 83

Nous mettons à disposition, au recto de cette feuille, un tableau qui peut être affiché au sein de votre service. D’autres moyens de sondage sont possibles :

- Sondage lors d’un colloque.
- Sondage par whatsapp.
- Etc.

Bonne discussion !

NOM	PRENOM	SERVICE	MAIL	Je préfère une indemnisation en argent (mettre une croix)	Je préfère une indemnisation en temps (mettre une croix)

Ces données resteront strictement confidentielles. Merci d'envoyer le résultat à l'adresse ssp-cft@bluewin.ch ou par whatsapp au 079 462 12 83 jusqu'au mardi 29 septembre, 12h00, au plus tard.

Il est également possible de faire un sondage de vos équipes sous une autre forme (colloque, whatsapp, vote lors d'une réunion etc.), et de nous envoyer simplement la proportion de collègues qui préfèrent la variante 1 (indemnisation en argent) ou la variante 2 (indemnisation en temps) jusqu'au mardi 29 septembre, 12h00, au plus tard.